



ACADÉMIE DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Limoges, le 16 avril 2021

Madame la Rectrice de l'académie de Limoges
à
Mesdames, Messieurs les personnels de l'académie

Madame, Monsieur,

La vaccination est une priorité nationale pour la bataille contre le Covid-19. C'est pourquoi le gouvernement a présenté des mesures permettant d'intensifier la campagne de vaccination dans les jours et les semaines à venir. À ce jour, près de 12 millions de Français ont pu être vaccinés. Depuis le début de cette semaine, les personnes âgées de plus de 55 ans, même sans comorbidités, sont éligibles à la vaccination.

Des campagnes ciblées sont en cours d'organisation pour faciliter la vaccination des professions les plus exposées au virus, en particulier les personnels de l'État et des collectivités territoriales exerçant dans les écoles, collèges et lycées, publics ou privés, au contact des élèves.

C'est pourquoi, dès le samedi 17 avril, tous les personnels de plus de 55 ans exerçant au contact des élèves en école, collège et lycée, bénéficieront de créneaux dédiés de vaccination, dans les centres de vaccination concernés par ce circuit rapide. Cette solution sera proposée *a minima* pour les deux prochaines semaines, y compris les week-ends.

Lieux et modalités de prise de rendez-vous

Corrèze

Centre de vaccination de l'Auzelou à Tulle

- Prise de rendez-vous : https://partners.doctolib.fr/centre-depistage-covid/tulle/centre-de-vaccination-covid-de-tulle?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
- Ligne téléphonique dédiée pour la prise de rendez-vous : 0 800 19 00 19

Creuse

Espace André Lejeune à Guéret

- Les vaccinations auront lieu sans rendez-vous, à l'Espace André Lejeune (2 avenue René Cassin, Guéret) samedi 17 avril, de 9h à 17h. Une file spécifique sera réservée. Cette vaccination sans rendez-vous sera proposée également de lundi 19 à mercredi 21 avril, même endroit et horaires identiques.

Haute-Vienne

CHU de Limoges

- Prise de rendez-vous : www.sante.fr (choisir la page réservée aux professionnels de l'Éducation.)
- Ligne téléphonique dédiée pour la prise de rendez-vous : 05 55 08 75 20

Les agents concernés devront, pour bénéficier de cette priorité, se munir d'une pièce justifiant de leur exercice professionnel (carte professionnelle, bulletin de salaire accessible sur l'ENSAP...) ainsi que d'une pièce d'identité et d'une carte vitale ou d'une attestation de droits.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Carole DRUCKER GODARD